

C'est quoi la liquidation Liquidation judiciaire

Par **Celia180**, le **21/06/2021** à **17:11**

Bonjour,

Ce que je voudrais demander ici, c'est de savoir ce que c'est la liquidation juridique.

Merci pour votre aide et votre explication.

Par **LouisDD**, le **21/06/2021** à **20:30**

Bonsoir

C'est presque comme se faire liquider par la mafia sauf que là on réalise (= on vend comme on peut) l'actif pour payer les débiteurs, mais sans s'en prendre à toute la famille des associés.

Potentiellement les associés décident eux mêmes de leur propre fin sociétaire, sinon généralement elle découle de difficultés économiques ou organisationnelle qui conduise à l'application du droit des entreprises en difficulté.

A +

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/06/2021** à **06:52**

Bonjour

@ Louis : Pas mal ta comparaison ! Il est vrai que bien souvent le liquidateur judiciaire fait des propositions que l'on ne peut pas refuser ?

Plus sérieusement pour compléter Louis. Pour la liquidation judiciaire, nous sommes effectivement dans le droit des entreprises en difficultés et plus précisément dans le cas où une entreprise est en cessation des paiements. C'est-à-dire qu'elle ne peut pas faire face au passif exigible avec son actif disponible.

Dans ce cas, on va d'abord envisager un redressement judiciaire.

Mais il se peut que l'on constate dès le départ, qu'un redressement ne sera pas possible, dans ce cas on prononce une liquidation judiciaire.

La liquidation judiciaire peut aussi être prononcée à la suite de l'échec d'un plan de

redressement.

Un administrateur liquidateur est nommé. Sa mission est vendre l'ensemble de l'actif est de régler un maximum de créancier en suivant un ordre de préférence (salariés, petit créanciers, puis on regarde les sûretés).

D'ailleurs, il n'y a pas longtemps il y a eu une polémique sur le fait que les administrateurs pourraient être éventuellement autorisés à d'abord se payer ces honoraires.

Dans votre titre vous mentionnez "liquidation judiciaire". Mais il existe un autre type de liquidation que Louis a aussi évoqué dans son message : la liquidation amiable. Elle résulte tout simplement de la décision des associés de mettre fin à la société.

Par **Melania511**, le **22/06/2021** à **10:23**

Bonjour,

D'après le titre, je crois qu'il s'agit d'une [société en grande difficulté](#) et qu'on doit mettre en vente pour rembourser ses dettes

Par **joaquin**, le **22/06/2021** à **10:30**

Bonjour,

?? Bravo Louis pour la comparaison. Mais les mafiosis entre eux préfèrent employer le terme "nettoyer" voire même "régler le problème untel" plutôt que liquider. c'est plus discret . On sait jamais, s'ils sont sur écoute...

Pour l'aspect juridique, je n'ai pas grand chose à rajouter, sauf que (hormis la liquidation judiciaire bien détaillée par Isidore) on ne parle pas vraiment de "liquidation juridique" mais plutôt de dissolution amiable ou volontaire. La première décision des associés étant la dissolution de la société, suivie, après la fin des opérations de liquidation, par la liquidation proprement dite (qui conduit à la radiation du registre du commerce et des sociétés).

Joaquin

Par **LouisDD**, le **22/06/2021** à **11:55**

Salut

J'étais sûr de faire des heureux par cette comparaison aussi douteuse que le comparant.?

Paradoxal que les juristes soient plus évocateurs que les mafieux, on liquide sans problème des personnalités (morale certes), on fait des "killer acquisition", on se défend à coup de

"poison pill"... le monde des affaires c'est dangereux finalement !

Merci à tous pour vos précisions notamment pratiques du sujet.

D'ailleurs, grande question, tout cela sert-il à l'auteur du sujet où s'est-il enfuit chercher protection chez les rivaux du gang Oboulot ?

A+